

Règlement

JEU CONCOURS Indoor de France / Windsurfjournal.com
15 février - 21 février 2016

DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Mr Jean-Pierre Vidal, huissier de justice,
Résidence Amat 1 R Valsertres, 05000 GAP.

Une copie dudit règlement pourra être adressée à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la société organisatrice.

MODALITES DU JEU CONCOURS

L'Indoor de France et Windsurfjournal.com organisent le jeu-concours «Jeu concours Indoor de France» du 14 février 9h au 21 février 21h 2016. 52 lots au total sont à gagner.

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et exclusivement réservé à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, des membres du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, dans la limite d'une seule participation par personne.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées sous le contrôle de l'Huissier dépositaire du règlement.

Un seul gagnant par famille.

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter ou d'annuler l'opération. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce chef.

La société organisatrice prend acte du présent document et s'engage à le respecter.

PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Pour participer au concours, il suffit de se rendre sur le site www.windsurfjournal.com et sur la page Facebook www.facebook.com/indoordefrance et de répondre aux 3 questions posées :

1/ Quel concurrent par le passé s'est fait remarquer avec un costume de Marsupilami ?

2/ Où a eu lieu en Europe le dernier indoor ?

3/ En quelle année a eu lieu le tout 1^{er} indoor ?

MODALITES DE TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort se fera sous contrôle d'un huissier à partir du 23 février chez Mr Jean-Pierre Vidal, huissier de justice, Résidence Amat 1 R Valserrres, 05000 GAP.

Il consiste à tirer au sort 20 noms parmi l'ensemble des bonnes réponses.

LOTS

Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée contre le lot promis.

A gagner : 2 lots composés de :

Lot n°1 et 2 : 1 accès VIP donnant accès à une navigation sur le bassin (matériel fourni), au club house de l'événement et 1 place (catégorie 1)

Lot n°3 à 28 : 26 places en catégorie 1 (13 places le vendredi, 13 places le samedi)

Lot n°29 à 52 : 24 places en catégorie 2 (13 places le vendredi, 13 places le samedi)

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies à l'issue de la participation au jeu seront traitées conformément à la Loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés ».

Les participants sont informés qu'ils disposent en application de l'article 27 de ladite loi, d'un droit d'accès et de vérification aux données les concernant.

Toutes demande d'accès de rectification ou d'opposition doit être adressée au siège de la société organisatrice.

RESPONSABILITE

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu ou de ses suites.

FRAUDE

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites, conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code Pénal.

Tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.